

Commune de Veully-la-Poterie
19 rue de l'Eglise
02810 VEUILLY-LA-POTERIE

VEUILLY-LA-POTERIE, le 05 octobre 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 14 octobre 2026 à 20 heures 00
Salle de la mairie

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du lundi 3 août 2026

I. RAPPORTS, REPRÉSENTATIONS ET INFORMATIONS MUNICIPALES

1. Décisions du Maire : Information au Conseil Municipal sur les actions et décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont consenties (en application de l'article L.2122-22 du CGCT).

2. Intercommunalité : Retour et compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2026.

3. Point sur les Syndicats Intercommunaux : présentation par les délégués titulaires de l'actualité des syndicats où la commune est représentée :

USESA - *présentation du rapport d'activité 2025* - H. DAZARD

USEDA - N. CHEVALLIER

SISCV - A. DEVRON et G. GAUTIER

SIVU - M. CATHRIN

Collège de Neuilly Saint-Front - C. PUMA

4. Point sur les Commissions Communales :

Commission d'Appel d'Offres

Commission Budget & Finances

Commission Communication & Information

5. Point sur les Comités Consultatifs Extra-Municipaux :

Cadre de vie & environnement

Voirie, sécurité & réseaux

Tourisme & patrimoine

Solidarité & entraide

II. REGISTRE DES DELIBERATIONS

6. A voter par le conseil :

Remboursement des dépenses faites par les élus pour la mairie

Décisions Modificatives Budgétaires

Le Conseil Municipal acte avoir eu connaissance du "rapport d'activité 2025 de l'USESA"

III. CLÔTURE DE SÉANCE

7. Questions diverses.

Je vous rappelle que, conformément à la loi, si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, vous pouvez donner procuration à un autre conseiller municipal de votre choix. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Fabien CAUX

POUVOIR

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à de me représenter à la réunion convoquée pour le mercredi 14 octobre 2026 à 20 heures 00, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous les votes et signer tous les documents.
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à, le